

Stratégie de lutte contre le puceron du sureau (*Aphis sambuci* Linnaeus)

Auteurs: Claude-Alain Carron, Martin Koller (FiBL)



Problématique

En Suisse, le puceron du sureau (*Aphis sambuci* Linnaeus) est actuellement un des ravageurs les plus importants du sureau noir (*Sambucus nigra* L.). Son apparition en masse dès le débourrement présente un risque majeur de pertes économiques pour les producteurs de fleurs de sureaux.

Des essais conduits entre 2004-2008 ont montré l'efficacité contre ce ravageur de deux matières actives d'origine végétale autorisées dans les cultures de fines herbes, la pyréthrine ((Pyrethrum FS, Parexan) et l'azadirachtine A (NeemAzal T/S)¹.

Perte de l'autorisation du Neem :

Cependant, en 2016, il a été constaté que dans l'index des produits phytosanitaires de l'OFAG² que le NeemAzal T/S (azadirachtine A à 1% et 9,8 g/l) n'est plus indiqué pour la culture du sureau.

En effet, pour la détermination de la limite de résidus de pesticides (LMR), la fleur de sureau a été intégrée dans le groupe « Fleurs de Jasmin ». Les intrants autorisés pour le groupe de cultures « fines herbes » ne sont donc pas pertinents. Seuls, ceux indiqués pour le « grand sureau » sont autorisés.

Fort de cette constatation, un essai résidu a été entrepris par Agroscope l'an dernier en vue de combler cette lacune. Actuellement la limite de tolérance pour les résidus est très basse : 0,01 mg/kg.

Les premiers essais effectués en 2016 à Bruson ont montré des valeurs nettement supérieures à la limite de tolérance (Voir rapport 2016 – Neem Agroscope).

Un nouvel essai en collaboration avec Andermatt Biocontrol est planifié pour 2017 afin d'évaluer les résidus sur plusieurs parcelles (cantons du Valais et de Berne).

Recommandations pour 2017

En l'état des connaissances, la stratégie de lutte préconisée est:

- En avril, dès le débourrement, **la présence ou l'absence de pucerons est contrôlée hebdomadairement.**
- Les cinq ombelles terminales de 50 branches par hectare sont contrôlées. Pour les parcelles de petites tailles (< 10 ares), le nombre de branches contrôlées peut être abaissé à 25.
- Dès l'apparition des premiers pucerons, traiter avec un produit à base de pyrèthre homologué² (Pyrethrum FS, Parexan N, Sepal). L'expérience d'autres cultures montre une amélioration de l'efficacité du pyrèthre avec une adjonction d'huile de colza (Genol Plant, Vegoil, Zofal R) à 0,5%. A notre connaissance, ce mélange n'a pas fait l'objet d'étude sur le sureau noir.
- En cas d'efficacité partielle, répéter le traitement après une semaine.
- Respecter un délai d'attente de 3 semaines.

A noter que des produits à base d'acide gras (Natural, Siva 50, Biohop, Neudosan Neu) sont également homologués contre les pucerons sur le sureau. En l'absence de données sur leur efficacité, ils ne sont pas proposés dans la stratégie de lutte. Cependant, en cas d'imminence de la récolte, ces produits peuvent offrir une alternative car leur délai d'attente est plus court (généralement une semaine). Il est important de bien mouiller les plantes de tous les côtés car, ces produits agissent lorsque les plantes sont humides. Par temps chaud (> 25°C), il faut traiter de bon matin ou en soirée afin que le film de traitement ne sèche pas trop rapidement.

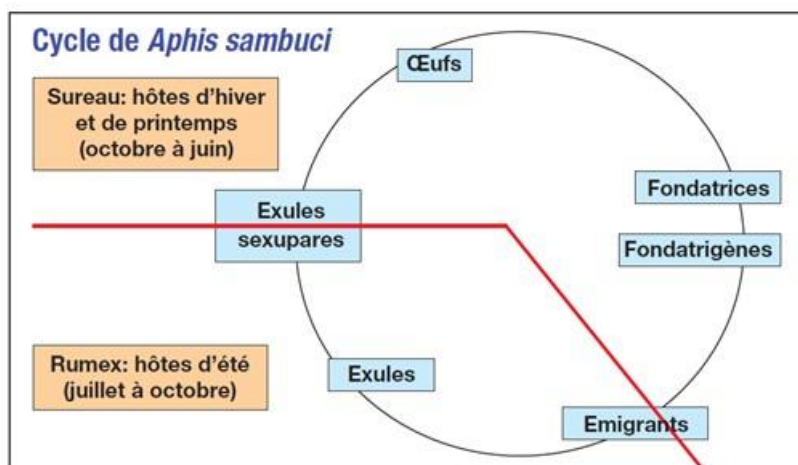


Fig. 1. Cycle du puceron du sureau

Sources :

- ¹ Baroffio et al. Stratégies de lutte contre le puceron du sureau *Aphis sambuci*. Revue suisse Vitic. Arboric. Hort. Vol. 41 (6): 351-354, 2009
- ² OFAG. Index des produits phytosanitaires.
<http://www.psm.admin.ch/psm/produkte/index.html?lang=fr&item=1586>

Annexe

PYRÉTHRINE

Pyrethrum FS

8% pyrethrines (72,6 g/l)
36% huile de sésame raffinée (327g/l)
Homologué sur sureau contre les cheimatobies et les pucerons
Dosage : 0,5 l/ha
Concentration : 0,05%
Délai d'attente : 3 semaines

Parexan N, Sepal

5% pyrethrine (47,5 g/l)
20% huile de sésame raffinée (190g/l)
Homologué sur sureau contre les cheimatobies et les pucerons
Dosage : 1,5 l/ha
Concentration : 0,15%
Délai d'attente : 3 semaines

Charges et remarques

SPe 8 - Dangereux pour les abeilles: **Pulvérisation uniquement le soir, en dehors de la période de vol des abeilles** sur les plantes en fleur ou exsudant du miellat (p.ex. cultures, enherbement, adventices, cultures environnantes, haies) ou dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.

SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, **respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface**. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, **respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface**. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.

ACIDE GRAS (SEL DE POTASSIUM)

BIOHOP DeIMON, Natural, Neudosan Neu, Siva 50

50 - 51% acides gras en C7-C18 (505-515,1 g/l, sous forme de sel de potassium)
Homologué sur sureau contre les acariens et les pucerons
Dosage : 20 l/ha
Concentration : 2%
Délai d'attente : 1 semaine

Huile de colza

Genol Plant, VegOil, Zofal R

Huile de colza 94,6% (875g/l)
Homologué sur toutes les cultures comme mouillant/adhésif
Concentration : 0,5 - 2%

Impressum

Éditeur: Agroscope
Centre de recherche Conthey
Route des Eterpys 18
1964 Conthey
www.agroscope.ch

Renseignements: claude-alain.carron@agroscope.admin.ch

Rédaction: Claude-Alain Carron et Martin Koller

Copyright: © Agroscope 2017